

Un ex-ministre burundais devant la justice française pour «traite d'être humain»

RFI, 08-09-2019 Ce lundi 9 septembre débute devant le tribunal de grande instance de Nanterre le procès de Gabriel Mpozagara, ancien ministre et diplomate, ainsi que sa femme, accusés d'avoir réduit un compatriote en esclavage domestique une décennie durant.

Alors qu'il croyait venir en France quelques mois s'occuper d'un fils handicapé des époux Mpozagara, Mithode affirme avoir été réduit en esclavage pendant 10 ans dans la villa du couple, en banlieue sud-ouest de Paris. Exploité, dit-il, 19h sur 24h, son passeport confisqué, mal nourri... Il a finalement été libéré en juillet 2018 quand un ouvrier venu faire des travaux a signalé à la police qu'un homme présentant des signes de mauvais traitement dormait sur un lit de fortune au sous-sol. Accusés de «traite d'être humains», les époux Mpozagara, encourrent 7 ans de prison et 150 000 euros d'amende. Le couple nie les faits. Pourtant, il avait déjà été mis en cause dans une affaire similaire. En 2007, mari et femme avaient été condamnés pour avoir, pendant plusieurs années, maintenu deux jeunes parentes amenées du Burundi «dans des conditions de travail et d'hébergement contraires à la dignité humaine», avant d'être relaxés en appel. Accompagnées par le comité contre l'esclavage moderne, les deux jeunes femmes avaient alors porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme, qui a condamné la France en 2012 pour ne pas avoir mis en place un cadre législatif permettant de lutter efficacement contre la servitude et le travail forcé. L'année suivante, la France a donc modifié son code pénal pour introduire ces notions et réviser l'article sur la traite d'être humains, article sur la base duquel le couple comparait justement aujourd'hui.